

## HISTORIQUE

La première mention d'Armainvilliers remonte à 1215 où l'on trouve Hermainviller, puis en 1222 Herminviller, en 1260 Villa de Ramato Villari, enfin Armainvillier (sans "s"), avec diverses variantes, à partir de 1542.

A l'origine, la forêt faisait partie de l'immense forêt briarde. Au XI<sup>e</sup> siècle existait encore un massif d'un seul tenant appelé forêt de Ferrières, en forme de croissant partant de la Grange le Roy (Grisy-Suisnes) jusqu'à Hautefeuille (à l'est du massif de Crécy). Ozoir et Roissy y étaient entièrement enfermés. Les défrichements du moyen-âge vont la fractionner. En témoignent les deux Villeneuve. L'actuelle forêt domaniale, elle, est à peine entamée à l'ouest, aux Fiches, et par quelques prés en pleine forêt. Des traces archéologiques dans la parcelle 62 laissent penser à la présence d'une ville neuve: cette implantation a manifestement rapidement avorté.

On attribue traditionnellement à l'exploitation du fer l'origine du nom de Ferrières. En fait, il est plus vraisemblable qu'il vienne des forges, qui ont été attirées en forêt par la facilité d'approvisionnement en combustible. Elles se concentrent à Ozoir et à Ferrières. En effet, de tout temps, il s'est fait du charbon à Ozoir : une ordonnance de 1270 en attribue deux sacs au voyer de Paris à prendre sur ce qui est acheminé à la capitale. Cette activité se poursuivra jusqu'au début de ce siècle. Environ cent personnes en vivaient à Ozoir. On expédie même des margotins (fagots) à Paris : jusqu'à trois millions de fagots par an.

Une seule route importante traversait la forêt au moyen âge : la route Paris-Troyes par Ozoir, Gretz, Tournan et Provins. C'était l'itinéraire des pèlerins se rendant à Rome (actuel CD 350). Elle était protégée par diverses maisons fortes, dont des traces ont été retrouvées parcelle 77, entre les parcelles 77 et 78, parcelles 71 - 35 et 36. Elles assuraient également la surveillance d'une zone frontière mouvante entre la Champagne et le domaine royal, et la sécurité des troupeaux et des bergers, et des villages implantés en pleine forêt (une léproserie est attestée aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles au sud de la Parenterie en forêt régionale, une "ville neuve" probable en parcelle 62, un puits appareillé non daté présent parcelle 8).

Compte-tenu de l'immensité du massif, celui-ci était tenu par plusieurs propriétaires.

Pour s'en tenir à la seule forêt d'Armainvilliers, on trouve d'abord comme principal propriétaire, le seigneur de Gretz. Le roi Philippe VI rachète la seigneurie pour la donner à Jean d'Andrezel son chambellan. Après plusieurs changements de mains le roi Louis XV la rachète aux Beringhen pour la donner à Louis de Bourbon duc de Penthièvre, petit-fils de Louis XIV et Mme de Montespan avec le titre de comte d'Armainvilliers. La saisie du domaine en 1764 nous permet d'en avoir une description. La forêt couvre 1864 arpents, 73 perches (une partie est actuellement propriété du roi du Maroc) soit avec un arpent de 42 a 21ca, une surface de 787,10 ha. Il est dit dans l'acte qu'à la Pointe Le Roi existe une maison de garde à l'emplacement d'un ancien château : elle comprend "une chambre basse et haute, une grange, un établi, un toit à porcs, et deux petits chenils entourés de fossés" (il faut sans doute comprendre que l'ensemble soit "entouré de fossés"). On y voit également que plusieurs prés entouraient cette maison. Diverses autres pièces de terre de petite surface étaient également disséminées dans la forêt. Sans doute le duc de Penthièvre a-t-il trouvé un accord avec son créancier puisque nous trouvons son héritière, épouse de Louis Philippe Egalité, en possession du domaine à la Révolution.

A Roissy la situation est plus complexe. La seigneurie dépend de la châtellenie de Gournay, aux mains vers 1100, de deux coseigneurs, Guy le Rouge de Montfort et Anceau de Garlande. En 1100 et 1120 ils donnent l'un et l'autre l'église et le village de Roissy au prieuré Gournay, avec l'usage sur le bois qui devient le Bois Prieur (délimité par les carrefours de Diane et de la Mare à la Chaise à l'est, la Route Neuve au nord et la limite de commune au sud). Sur sa part Anceau donne 326 arpents en friches (ou pâture) et en bois (Uselles) aux habitants du village (soit environ 130 ha), à charge pour eux de faire un service religieux annuel pour le repos de son âme, engagement qui sera tenu jusqu'à la Révolution. Ces terrains étaient compris entre la Route Neuve et la Route des Princes, et dépassaient le CD 35 à l'est. Des Fiches, il reste les parcelles 103 et 105 en forêt domaniale, le reste est sous les habitations. Les Uselles par contre s'étendent en forêt régionale. A l'est de ces biens, les Uselles de Torcy s'étendent jusqu'au chemin de Braques : nous en ignorons l'origine.

Ozoir-la-Ferrière relève de l'archevêque de Paris qui au XIIe siècle, en donne la seigneurie et divers biens à l'abbaye de Saint Maur des Fossés (transférée plus tard à Saint Germain des Prés). Au Douvre existait un château féodal détruit pendant la Fronde : une tour était encore visible en 1978.

La commune d'Ozoir-la-Ferrière a été propriétaire de quelques centaines d'arpents dans les cantons des Longues Ventes, les Quatre-Vingts arpents, le Plume Vert, la Brèche au Loup, la Mare à la Chaise et le Bois Bécossé (non localisé). Une partie de ces terrains sont actuellement construits.

Le Bois -Beaubourg devait être partagé entre l'abbaye de Montmartre ( le roi Henri II a échangé les droits de cette abbaye au Bois de Boulogne contre le Bois de la Minière à Croissy appelé depuis Bois de Montmartre) et la seigneurie de Clotaumont. Le Bois de Montmartre couvrait 215 arpents et rapportait 200 livres en 1561. Il en rapportait 1500 en 1763 (0,9% d'inflation par an?)

Au nord-est quelques marges de la forêt appartenaient à l'abbaye d'Hermières.

La "grande réformation" de 1669 ne passe pas inaperçue. Elle oblige les communautés, laïques et ecclésiastiques, à partager leurs forêts en coupes exploitables à 25 ans avec quart en réserve. Hermières obtient dérogation en raison de ce que les "baliveaux sont bas de tige, étalés en pommiers, et morts en partie par la cime..., leur ombrage fait un tord considérable au taillis...". Cela n'empêchera pas l'abbaye d'être ruinée. Les habitants de Torcy donnent maille à partir aux autorités : la septième coupe n'est pas finie qu'ils commencent la treizième ; leur garde est corrompu ; en 1760 des perquisitions sont organisées dans tout le village pour retrouver le bois coupé en dehors des coupes ordinaires...

A la révolution les biens ecclésiastiques et appartenant aux émigrés sont confisqués. Pratiquement toute la forêt d'Armainvilliers est concernée. Sa proximité de la capitale a toujours attiré les riches qui se sont taillés de grands domaines dans toute la région : les Biens nationaux ont donc couvert des proportions importantes des communes. En ce qui nous concerne cela représente, en pourcentage de la surface du ban communal : 16,18% à Gretz, 39,50% à Favières, 4.38% à Ozoir, 37,73% à Roissy, et 18,40% à Pontcarré.

En 1793 la loi sur le partage des communaux provoque le partage des friches en 273 parcelles de quelques dizaines d'ares chacune! Trois de ces parcelles restent encore enclavées dans la forêt domaniale.

Il est impossible de suivre la destinée du reste de la forêt pendant cette période. On peut cependant constater son état à la Restauration. Ce régime restitue les biens des émigrés qui n'ont pas trouvé preneur. Ainsi la duchesse Douairière d'Orléans récupère une partie du domaine d'Armainvilliers. En dédommagement de la perte du Bois Notre Dame et de la Grange, environ 34 hectares lui sont attribués aux Quatre-Vingts Arpents et à la Longue Vente. Sans doute le domaine a-t-il été partagé en lots puisqu'on en trouve une grande partie entre les mains d'un monsieur BAILLOT. Une autre partie ainsi que les biens de l'archevêché et les Uselles de Torcy sont aux Rothschild.

En 1853, Napoléon III oblige Louis-Philippe et les membres de sa famille à vendre tous leurs biens en France. Leur domaine d'Armainvilliers est vendu aux Péreire, anciens commis et grands concurrents des Rothschild. Les Péreire arrondissent leur domaine et en redressent les limites par diverses acquisitions sur les Rothschild (notamment une partie des anciens biens des Baillot), sur la commune d'Ozoir aux Longues Ventes, sur Mme Empereur à la Forêt d'Yères (Chevry Cossigny) qui faisait partie du domaine de la Marsaudière, ainsi que par des échanges avec les Rothschild, les Beauverger, la commune de Chevry-Cossigny, et la Compagnie de Chemin de Fer de l'Est.

Le Bois Prieur et bois environnants sont restés morcelés et ont changé de mains à plusieurs reprises, ainsi que le Bois Beaubourg, avant d'être achetés par l'Etat.

SOURCES :

Documents consultés aux archives départementales de Seine- et Marne:

- Revue historique juillet-septembre 1963 (p. 91 à 96) REV 286
- Paris et Ile de France mémoires t 28 (p. 215 à 226) REV 514
- La Forêt Privée n°148 (p. 78 à 88) AZ 14117
- La Forêt Privée n°139 (p. 55 à 66) AZ 13850
- Le Pays Briard du 7 juillet 1978 PZ 288/36
- Château, Seigneurie et Comté d'Armainvilliers (saisie réelle)AZ 1107
- Finage des seigneuries de Roissy et Ozoir MDZ 479
- Bulletin de la Société historique ... de Brie Comte Robert  
1934 n°9 (p. 135 à 138)